

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 17 (1903)

Heft: 2

Artikel: Les armes de Fribourg en Uechtland

Autor: Diesbach, Max de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer Archiv für Heraldik.

Archives Héraldiques Suisses.

1903

Jahrgang } XVII
Année }

Heft 2.

Les Armes de Fribourg en Uechtland.

La ville souveraine de Fribourg possédait autrefois deux armoiries: l'une coupé sable et argent, l'autre d'azur à la tour carrée et crénelée, senestrée d'un mur crénelé s'abaissant par deux degrés, un anneau de même mouvant du mur vers la pointe, le tout d'argent. Avec le temps cette dernière composition a pris la forme suivante: d'azur aux trois tours d'argent crénelées, maçonnées de sable, celle de dextre plus élevée, les autres allant en décroissant vers le côté senestre, un anneau de même mouvant de la tour du milieu vers la pointe. Cet anneau est, selon quelques historiens, une image de la Sarine enveloppant le pied de la *Burg* qui s'élève par terrasses à côté du château des Zähringen, fondateurs de la cité¹.

Maintenant l'écu noir et blanc est celui du canton, les trois tours sont l'emblème de la ville; mais il n'en était pas de même avant 1798, lorsque la ville et le pays n'étaient pas encore séparés et formaient une unité au point de vue politique. Dès un temps reculé, les armes fribourgeoises ont été le noir et le blanc; les tours gravées, à partir de 1225, sur les sceaux et frappées, plus tard, sur la monnaie, ne sont qu'un symbole, un emblème (*Siegelbild*) et non une armoirie. Des exemples de ce genre sont assez fréquents; on trouve souvent dans les sceaux des villes des figures entièrement différentes de celles de leurs blasons. Il ne faut pas confondre le symbole avec les armes; ces dernières comprennent un écu contenant les pièces ou les meubles héraldiques; or, dans les exemples anciens, les tours de Fribourg ne sont pas renfermées dans un écu; cela ne se rencontre qu'au XVII^e siècle².

¹ Voir au sujet des armes de Fribourg l'excellente notice publiée par le Dr Stantz «Wappen der Schweiz. Eidgenossenschaft und ihrer 22 Kantone». Archives de la société d'histoire du canton de Berne, t. VI.

² M. le professeur Hauptmann a traité ce sujet dans une notice intitulée: «Das Wappen von Freiburg. Freib. Geschichtsblätter, herausgegeben vom deutschen Geschichtsforschenden Verein des Kantons Freiburg. IV. Jahrgang 1897.» Son étude est basée sur une connaissance approfondie de la science héraldique. Si nous admettons ses conclusions principales, nous ne partageons pas sa manière de voir sur les points suivants: il existe des représentations datées de l'écu fribourgeois antérieures à l'année 1577; la composition de l'écu écartelé doit être attribuée à Martin Martini; l'auteur ne parle pas des couleurs noire et bleue.

Les villes ne possédaient pas encore d'armoiries au XII^e siècle et au commencement du XIII^e, mais elles avaient déjà des sceaux et des bannières; nous avons vu comment Fribourg scellait ses actes; quant à la bannière, nous n'avons pas de document de cette époque qui nous en donne une description; on peut cependant admettre, avec beaucoup de probabilité, qu'elle a été noire et blanche dès le principe.

La plus ancienne représentation datée de la bannière fribourgeoise est contenue dans un riche manuscrit orné de miniatures, appartenant à nos archives cantonales. Ce recueil écrit en 1410 renferme le Miroir de Souabe, ainsi qu'une traduction allemande de la Handfeste de Fribourg. Dans une vignette placée en tête de notre ancienne constitution, on voit le duc d'Autriche, reconnaissable à son écu de gueules à la fasce d'argent, et l'avoyer de Fribourg; ce magistrat est à genoux aux pieds de son souverain; il lève la main droite pour lui jurer hommage et fidélité, de la gauche il tient la bannière carrée aux couleurs noire et blanche¹.

Déjà six années auparavant, en 1404, on avait acheté une aune de toile noire et une aune de toile blanche et on avait chargé un brodeur de faire un étendard et une bannière. Nous trouvons encore les dépenses suivantes dans les comptes des trésoriers:

1411 à Johan Chambrer por faire le pegenon (pennon) de monseigneur lavoie, 11 sols.

1418 por 2 pieces de cendaul (taffetas) doble blan et noir por les banderez, 9 livres, 18 sols.

1419 por 5 aulnes de teyla blanchi et 5 aulnes de teyla nery et auxi por filz por faire les banderetes por mectre sur les chers de l'attiliement (artillerie) de la ville, 77 sols.

1460 à Peter Mäler qui a pincte blanc et noir laste (la hampe) dou pennon et faire 13 grand escuz de Fribourg sus le cher de la ville, 15 sols 10 deniers.

1475 delivre par la main de Nicolas Helbling pour soye noir et blanche achetee a Gèneve pour en faire penons darmes et banderes de trompette, a cause de cez cors de guerres, 18 livres.

A la suite des guerres de Bourgogne, Fribourg avait été délivrée, en 1477, de ses liens de vassalité envers la Savoie. Devenue, par le fait, ville libre, elle fit disparaître les traces de son ancienne dépendance: Hensli Follare fut employé pendant «deux jornees por effacier les croix blanches eis portes de la ville». Heureuse et fière de sa nouvelle position, elle y substitua ses propres armes surmontées de celles de l'empire². Ces dernières figurèrent aussi sur les instruments des trompettes et sur les boîtes des messagers de la cité.

Non content d'étaler sur la pierre et le métal les marques de sa récente dignité, le conseil voulait encore les voir briller dans la salle de ses séances

¹ Voir « Fribourg artistique », 1891, pl. VI.

² Archives cant. Projektbuch, 54, H. fo 7 verso.

et dans les sanctuaires religieux, sous les tons chatoyants des vitraux. Il fit, au commencement de l'année 1478, la dépense suivante: «A Durs Weder, verreir de Berne, pour 9 pieces quil a fet en leglise, en la justice, en la secreterie das wauppen (sic) de lempereur, pour compte fet avec luy, present mons. lavoyer et mons. Rod. de Wippens, chevalier, 25 florins = 50 livres.» Une de ces verrières a été conservée; retrouvée dans une armoire de la Chancellerie, elle orne maintenant le Musée cantonal. C'est un des plus beaux échantillons de la peinture sur verre de notre pays. Un arc formé de branchages encadre deux écus de Fribourg surmontés de celui de l'empire; le fond est rouge damassé; les écoinçons supérieurs sont décorés de fleurs et de feuillage; sur la base de couleur bleue, on lit l'inscription: «Durs Weder, Bernensis, 1478.»

Une troisième représentation des armes de Fribourg remontant au XV^e siècle figure sur la couverture du compte du trésorier Henri Strouwsack; c'est celui du premier semestre de l'année 1493; le chancelier Humbert Gouffe y dessina plusieurs blasons, entre autres le sien et celui de la ville, avec la mention: «Statt Friburg» et la date 1493; l'écu est noir et blanc.

Lorsque Fribourg renouvela ses traités d'alliance avec les villes suisses, en 1477, nous trouvons dans les comptes la dépense suivante: «A Aly Golliarda por une ona et dimie de saye blanche et noire de la quelle elle fet des cordettes por les seals deis comborgeoisies de Zurich, Berne, Lutzern et Soleure, 30 sols.»

Vers la même époque, en 1479, on acheta «cinq aulnes de saye noire et blanche reformna, por faire deis banderes et deis penons de la ville, compta laulne 33 gros, somma 14 livres, 3 sols, 4 deniers.»

Pendant les guerres d'Italie, lorsque les Confédérés combattaient pour la cause du pape Jules II, les Fribourgeois se rangèrent sous un pennon noir à la croix blanche; cette croix devait prendre depuis la hampe jusqu'à la queue; elle avait donc la forme appelée pleine dans le langage héraldique¹.

La même ordonnance était encore en vigueur en 1522; le conseil décida que le pennon de la compagnie du capitaine Jacques Gruyère se rendant au service de France devait porter la croix d'argent sur champ de sable².

Il existe au Musée cantonal deux pennons des arbalétriers fribourgeois du XV^e siècle (nos 359 et 360): de sable et argent, une arbalète d'or posée en fasce brochant sur le tout.

Le blason de Fribourg ne subit aucune modification pendant le courant du XVI^e siècle, les nombreux vitraux de cette époque en font foi; on y voit souvent comme tenants, des bannerets ou hommes d'armes portant la bannière donnée, en 1512, par le pape Jules II; elle est reconnaissable à son franc-quartier représentant le Christ portant sa croix³.

¹ Und ist geordnet des wännlis halb, ein wyss crütz in dem swartzen völd zu führen, von der stangen bis am swantz. Séance du 12 août 1510. Manual n° 28 fo 11 v.

² Manual n° 39. Séance du 24 janvier 1522.

³ Voir mon article sur cette bannière dans le «Fribourg artistique», 1897, pl. 16.

A cette époque, la livrée était noire et blanche. Le chroniqueur Jean Gruyère note, dans ses registres, le départ de quatre cents Fribourgeois se rendant en Bresse, en 1443, pour combattre les écorcheurs; ils étaient bien armés et vêtus d'une livrée noire et blanche¹. Il fut payé en 1477 cent seize sols à Wilhelm Tachs «por huit aulnes de fustene noir et quatre aulnes et trois quart de fustene blanc qui fut donne es arbalestriers et canoniers.» La même année on paya 7 livres et 10 sols «por deux aulnes de drap pers (bleu) et noirs et trois aulnes de drap blan lequel drap fut schengue (donné) à Horbstatt por faire une robe de la livree de la ville.» Le drap bleu fut probablement employé pour la doublure.



Fig. 9

Le commencement du XVII^e siècle nous apporte une innovation due à Martin Martini qui grava sur cuivre, en 1606, le plan de Fribourg et plaça dans un médaillon un écu où les anciennes armes de la ville sont écartelées avec les trois tours. Martini est le véritable auteur de ce plan, comme il le dit d'ailleurs clairement dans sa dédicace placée au bas du tableau; Etienne Philot n'en fut que l'éditeur. Le premier, dessinateur de grand mérite, excellent héraldiste, a donné des preuves de son savoir dans ses nombreux ex-libris, ses armoiries de villes ou de magistrats dont ses productions sont ornées. Son plan de Lucerne, de 1597, est remarquable dans ce genre; il y plaça, dans un cartouche, les armes de la ville surmontées de celles de l'empire et entourées des blasons des bailliages. Dans le plan de Fribourg de l'année 1606, il adopta une ordonnance identique. Un cartouche contient un médaillon de forme ronde dans

¹ Régistre Gruyère. Archives cantonales, n° 71, fo 135 verso.

lequel sont représentées les armes de Fribourg, sable et argent, surmontées de celles de l'empire sommées de la couronne impériale; deux lions tiennent dans leurs griffes les attributs de la souveraineté: la bannière noire et blanche, le glaive et le globe. Les écussons de vingt-huit bailliages forment une bordure aussi riche que variée (fig. 10). Les émaux ou couleurs sont indiqués par des lettres, le sable, par des traits verticaux très serrés. Pour faire pendant à ce

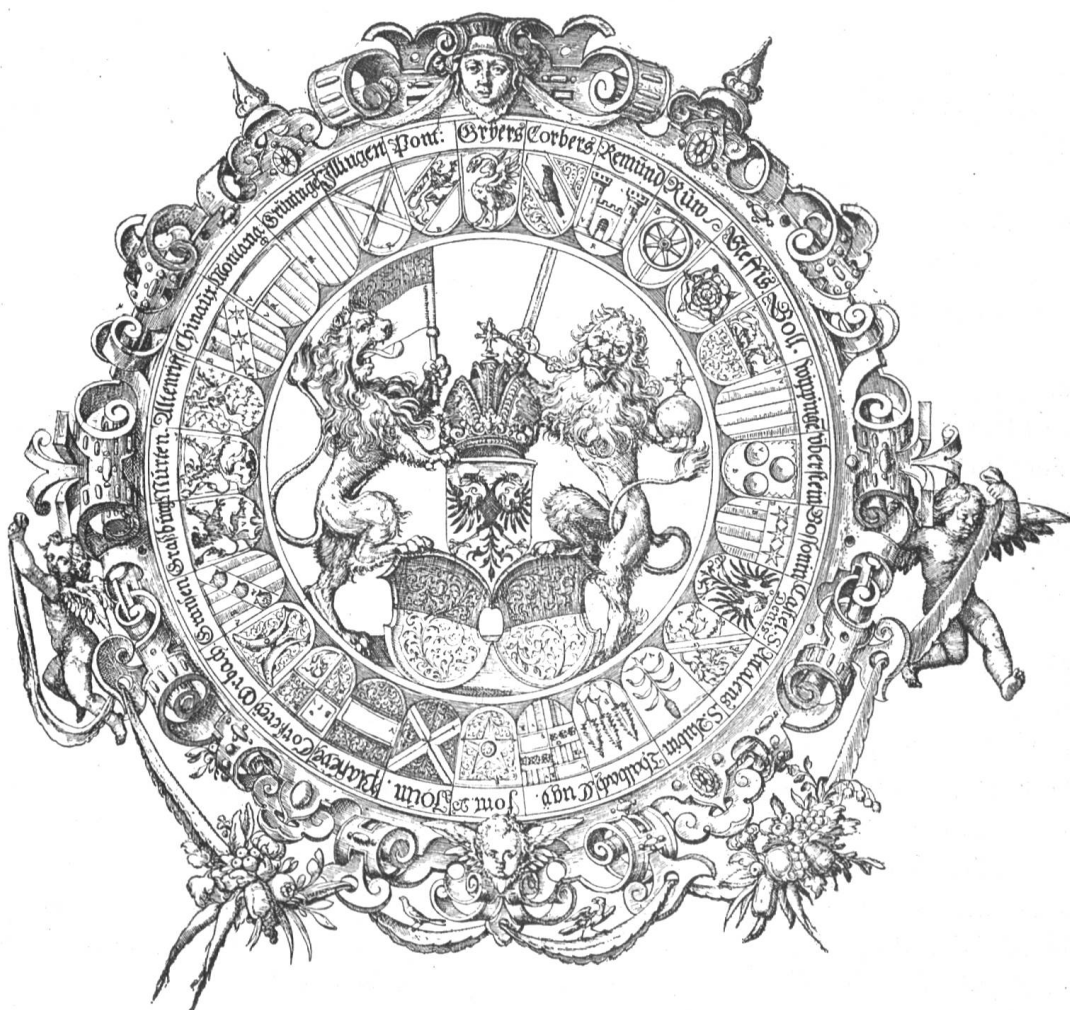


Fig. 10

motif, l'artiste imagina une composition fantaisiste très originale; il plaça dans un charmant cartouche, supporté par des anges, un écu écartelé: au 1^{er} et au 4^e coupé de sable et d'argent, qui est Fribourg, au 2^e et 3^e d'azur à trois tours d'argent surmontées d'une aigle éployée de sable qui est le sceau de la ville; en abîme un écusson de gueules au lion d'or qui est Zæhringen, recteurs de Bourgogne¹; timbrés de trois heaumes ayant pour cimier: un bonnet sommé d'une boule qui est celui des Fürstenberg, successeurs des Zæhringen, l'aigle impériale, et enfin les trois tours. Ici les émaux ne sont indiqués ni par lettres, ni par

¹ Les véritables armes des Zæhringen sont l'aigle à la bordure nébulée.

d'autres signes. Cette gravure était destinée à rappeler le souvenir du fondateur de la ville; son nom figure dans la légende du médaillon: *Berchtoldus IIII Zeringiæ dux, necnon Burgundiæ cisjuraniæ (sic) rector; Friburgi in Aventicis conditor. Anno domini nostri MCLXXIX* (fig. 11).

Malgré notre préférence pour les écus simples, nous devons reconnaître que la composition des armes de Fribourg est ingénieuse et vraiment artistique; elle est préférable à beaucoup d'élucubrations de cette époque, et elle possède à son actif une signification historique qui manque souvent à des productions analogues. Les armoiries écartelées étant très à la mode alors, l'invention de Martini trouva une certaine faveur, sans détrôner complètement l'écu sable et argent qui fut toujours en honneur.

Avec le XVII^e et le XVIII^e siècle, nous entrons dans l'ère du noir et du bleu au sujet desquels les historiens ont émis des idées plus ou moins erronées, parce qu'ils ont confondu les couleurs avec l'écu. En effet, par une singulière anomalie, Fribourg a porté pendant longtemps sur ses drapeaux, sur la cocarde de ses soldats, sur la livrée de ses huissiers les couleurs noire et bleue, tandis que l'écu restait sable et argent, souvent seul, parfois écartelé avec les tours. La peinture, la gravure, la sculpture, les monnaies et les sceaux ont si souvent reproduit cet écusson, au XVIII^e siècle, qu'il est superflu d'en citer des exemples. Nous trouvons toutefois de très rares exceptions où le bleu vient remplacer le blanc dans l'armoirie; ainsi les almanachs de 1748 et 1749, annuaires semi-officiels contenant la liste des fonctionnaires, portent au frontispice un écu sable et azur.

Mais si l'écu resta, en général, noir et blanc, les couleurs furent changées; nous avons trouvé la première mention de cette transformation dans les protocoles de l'année 1607. Des troupes ayant été mises sur pied à l'occasion de troubles survenus dans les Grisons, il fut décidé de maintenir le noir et blanc pour le pennon, mais d'habiller les trabants et le fourrier de livrées aux couleurs noire et bleue¹.

La république helvétique s'empessa d'abolir les armoiries et les couleurs cantonales et de leur substituer une cocarde verte, jaune et rouge². Un ordre du ministre de la guerre fit réunir tous les drapeaux de l'ancien gouvernement au chef-lieu de la république, où ils furent probablement détruits³.

Lorsque l'ordre fut rétabli en Suisse, le landammann autorisa les cantons à reprendre, à partir du 10 mars 1803, les couleurs qu'ils portaient autrefois et les nouveaux cantons à porter celles qu'ils jugeaient à propos d'adopter. A la suite de cette permission, le comité d'organisation de Fribourg se hâta d'adopter les anciennes couleurs, et il fit connaître cette décision à la troupe et au peuple rassemblés devant l'hôtel de ville⁴. C'était donc l'écusson noir et blanc et la

¹ Manual n° 158. Séance du 20 août 1607.

² Décret du 14 avril 1798. Bulletin des lois de la république helvétique I, 4.

³ Lettre du préfet national de Fribourg, 2 août 1799. Livres auxiliaires de l'administration, n° 96, p. 263.

⁴ Protocole de la commission d'organisation, n° 114, fo 2.

livrée noire et bleue. Nous en avons un exemple dans le portrait d'un huissier de cette époque qui porte un hoqueton, une cocarde et une pertuisane avec une houppe, le tout aux couleurs noire et bleue; par contre, il a sur la poitrine un écu sable et argent¹. Le landammann d'Affry portait à son chapeau, à défaut de la cocarde fédérale qui n'existait pas encore, celle de son canton aux couleurs noire et bleue².

Le régime aristocratique de la Restauration laissa les choses dans le même état³; c'est au gouvernement populaire de 1830 que revient le mérite d'avoir rendu au canton de Fribourg ses couleurs héraldiques, conformes à celles de son blason.



Fig. 11

Le Conseil d'Etat, frappé de l'anomalie existante, fit faire des recherches à ce sujet; l'archiviste cantonal se donna fort peu de peine; il se borna à dire, dans un rapport très succinct, qu'il lui avait été impossible de trouver à quelle époque le gouvernement avait abandonné les *couleurs* noire et blanche pour adopter le noir et le bleu; cependant le sable et l'argent paraissent, disait il, avoir toujours été l'armoirie du canton. En suite du préavis émis par l'avoyer Joseph de Diesbach, le conseil prit la décision suivante, dans sa séance du 29 août 1831: «Le Conseil d'Etat, voulant rendre les couleurs cantonales conformes à l'écusson, décide que le noir et le blanc formeront désormais ces couleurs.

¹ Portrait de l'huissier Zosso, nommé en 1807, collection de M. Hubert Labastrou.

² Portrait peint par Landerset; il est ma propriété.

³ Voir quelques drapeaux de cette époque au Musée cantonal, nos 371, 372, 392.

En conséquence, il invite le conseil de guerre à faire confectionner les nouveaux drapeaux, ainsi que les cocardes, aux couleurs prémentionnées. Les hommes de la livrée devront aussi adopter ces couleurs, lorsqu'ils recevront les 50 francs qui leur sont alloués tous les deux ans pour cet objet¹. Le conseil donna connaissance de cette transformation au Vorort fédéral, en lui annonçant l'abandon des cocardes et des drapeaux noirs et bleus². La presse fribourgeoise publia dans ces termes la mesure adoptée par les autorités: «Le gouvernement a repris pour ses armoiries, les drapeaux, les cocardes et sa livrée, les anciennes couleurs du canton, sable et argent, ou noir et blanc. Les monnaies et les sceaux qui avaient toujours été conservés sur ce pied contrastaient avec les manteaux noirs et bleu foncé³».

La question ainsi réglée devint définitive et, depuis lors, soit l'écu fribourgeois, soit les couleurs des manteaux des huissiers n'ont plus varié. Mais, déjà quelques années auparavant, un autre problème héraldique avait été résolu tacitement dans un sens très équitable. La constitution de 1803, issue de l'acte de médiation, avait consacré la séparation administrative de la commune de Fribourg d'avec le reste du canton; un partage fut opéré à cette occasion; il eut pour objet, non-seulement les propriétés, les forêts, les capitaux de l'ancienne république, mais il s'étendit encore à son blason; l'écu écartelé fut divisé; le canton conserva le sable et l'argent, et la nouvelle municipalité adopta les trois tours; c'est ainsi que fut dissoute la combinaison inventée par Martin Martini.

Max de Diesbach.

Les Sceaux Westphaliens du Moyen-Age.

Par L. Bouly de Lesdain.

(Suite).

II. Dans l'Electorat de Cologne.

Un parti: Berchler⁴, Bettinghausen⁵, Bredenol⁶, Bruwerdinchusen⁷, Leysen⁸, Limburg⁹, Plettenberg¹⁰, Tunen¹¹, Vogt v. Elsepe¹², Uelfersen¹³.

¹ Protocole de 1831, fo 492.

² Correspondance extérieure du Conseil d'Etat, 1831-32, fo 344.

³ Journal du canton de Fribourg, 31 janvier 1832, p. 33.

⁴ Sceau de Frédéric de Berchler, en 1339 (Pl. 194, No 14).

⁵ Sceau d'Hermann de Bettinghausen, chevalier, en 1333 (Pl. 194, No 15).

⁶ Sceau d'Erenfried de Bredenol, en 1284 (Pl. 194, No 7). — Cf. *Ibid.*, Nos 8, 9 et 10. Bredenol porte *parti d'or et d'azur*.

⁷ Sceau d'Arnold de Bruwerdinchusen, en 1371 (Pl. 195, No 2).

⁸ Sceau de Jean de Leysen, en 1392 (Pl. 194, No 17).

⁹ Sceau de Guillaume de Limburg, en 1275 (Pl. 195, No 1).

¹⁰ Sceau d'Henri de Plettenberg, chevalier, en 1266 (Pl. 194, No 1). — Cf. *Ibid.*, Nos 2, 4, 5 et 6, et pl. 264, No 5. Plettenberg porte *parti d'or et d'azur*.

¹¹ Sceau de Florin de Tunen, en 1348 (Pl. 194, No 16).

¹² Sceau d'Henri, Vogt v. Elsepe, en 1300 (Pl. 194, No 11). — Cf. *Ibid.*, No 12. Vogt d'Elsepe porte *parti d'or et d'azur*.

¹³ Sceau de Jean de Uelfersen, en 1326 (Pl. 194, No 13).